

		USAGES SPÉCIFIQUES					
		AUTORISÉS					
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale		●			
		H3 : Habitation multifamiliale					
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité					
		C2 : Services personnels et professionnels					
		C3 : Artériel légers					
		C4 : Artériel lourd					
		C5 : Service pétrolier					
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement					
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère					
COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires			●			
	P1-2 : Espaces récréatifs communautaires			●			
	P1-3 : Institutionnelle et administrative			●			
	P1-4 : Utilité publique moyenne						
	P1-5 : Télécommunication						
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole						
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive						
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée	●	●			
		Jumelée	●	●			
		Contiguë		●			
	MARGES	Avant minimum (m)	10	10			
		Arrière minimum (m)	6	15			
		Latérale minimum (m)	7	7			
		Latérales totales (m)	14	14			
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)	7					
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)	8					
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)	2					
	SUPERFICIE DE PLANCHER (min)	55					
	DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)	1/2.				
		C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)	0,3				
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)	4 000	4000 (1)				
	PROFONDEUR MINIMALE (m)	60	60				
	LARGEUR MINIMALE (m)	50	50				
DIVERS	USAGES MIXTES						
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES						
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)						
	PROJET INTÉGRÉ		●				
	DISPOSITIONS SPÉCIALES						
		NOTES / NORMES SPÉCIALES					
		(1) Superficie de terrain : art. 13.1.3 du règlement de zonage : majoration pour les projets intégrés 6.10 Éclairage extérieur					
		AMENDEMENT					